

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ENTRE LE VENDEUR : CEVEN PROD  
ET

L'ACHETEUR CI-APRÈS DÉSIGNÉ : LE CLIENT.

**1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES :** Toute vente de CEVEN PROD est régie par les présentes conditions de vente qui sont connues du client dès avant la passation de la commande. Elles figurent sur "www.cevenprod.com" et sur les bons de commande ou de livraisons notamment, elles sont donc réputées acceptées sans réserve par le client pour toute vente. En cas de contradiction ou de différence entre un texte de portée générale et les présentes conditions, ce sont ces dernières qui devront recevoir application comme constituant la convention particulière entre la société et son client. **Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui parviennent des clients à la société ne peut en conséquence y déroger**, ce sont donc les présentes conditions qui devront s'appliquer ; la conclusion de la vente, dernier acte en date, emportant de fait l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions.

**2 - COMMANDE :** Les commandes font d'ordinaire l'objet d'une confirmation écrite engageant les parties ; les commandes par fax ou par téléphone engagent le client dès la réception de l'appel téléphonique. Dans tous les cas, **la réception de la marchandise ou de la prestation vaut confirmation de commande et acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente** dont le client a eu connaissance. Les prix de port et d'emballage s'entendent pour une seule destination par commande. Une commande à caractère spécial donne lieu au paiement comptant à la commande.

**3 - DÉLAIS :** Le point de départ du délai de livraison est la date de réception des éléments nécessaire à la réalisation de la commande. Les délais de transport et de livraison sont donnés à titre indicatif sans engagement de la part du vendeur. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une cause de résiliation de commande, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts pour non-exécution. **Le vendeur est libéré de l'obligation de livraison en cas de force majeure** tels que grève totale ou partielle, incendie, inondation, interruption ou retard de transport, ou toute autre cause entravant l'activité de l'entreprise ou de ses fournisseurs.

**4 - TRANSFERT DES RISQUES :** Malgré la clause de réserve de propriété ci-après, les marchandises, qu'elles soient expédiées ou enlevées par les soins du vendeur, du client ou de leurs prestataires, voyagent aux risques et périls du client et ce dès la fin du chargement. En cas de retard, perte, avarie ou vol, **il appartient au client de prendre l'initiative des réclamations auprès du transporteur par des réserves écrites sur ses documents au moment de la livraison**, puis par lettre recommandée avec accusé de réception et ce, dans les délais en vigueur. Une copie de la lettre sera envoyée au vendeur pour information. Outre l'assurance garantissant le transporteur, une garantie complémentaire pourra être souscrite suite à la demande écrite du client, pour l'envoi d'objet de grande valeur (œuvre originale par exemple). **De même ces objets de valeur ne peuvent être confiés dans les locaux de CEVEN PROD qu'à la suite d'un accord formel (bon de dépôt en valeur déclarée cosigné entre les parties)**. A défaut, CEVEN PROD sera réputée ignorante de la valeur réelle de l'objet, sa responsabilité ne sera donc engagée, en cas de perte, vol ou détérioration, que dans le cadre d'un objet confié

banal, c'est à dire pour sa valeur de marchandise sans aucune autre notion de valeur, artistique notamment.

**5 - PAIEMENT :** Sauf disposition contraire, **les prix sont donnés sans engagement de durée** et les ventes sont facturées au cours du jour de la livraison. Toute modification de taux ou de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties les ventes de la société, sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis par le vendeur à ses clients, ainsi que sur ceux des commandes en cours. La date de paiement inscrite sur la facture est calculée à compter de la date de facturation, elle tient compte du délai de paiement accordé. **En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, même partiellement, des pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux de l'intérêt légal seront exigées.** L'ouverture de toute procédure collective provoquée par la cessation des paiements du client ou un changement de son statut juridique entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate des créances portant sur toute marchandise livrée, mais non payée par le client. Dans le cas de non-paiement suite à mise en demeure ou de détérioration du crédit du client, le vendeur pourra demander que lui soit fournie une garantie et, à défaut, exiger le paiement avant toute mise en fabrication et toute livraison. Le non-respect par le client des dispositions ci-dessus ouvre pour le vendeur droit à refuser de livrer, à résilier tout contrat et réclamer des dommages et intérêts.

**6 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Le vendeur se réserve la propriété des marchandises ou des prestations livrées jusqu'au paiement de toutes les sommes dues par le client. Les marchandises livrées par le vendeur seront donc sa propriété jusqu'à leur paiement intégral. Toutefois, le client devra les considérer comme étant en dépôt chez lui et devra valablement les assurer contre l'incendie, le vol et tous dégâts. **Le droit de revendication de propriété du vendeur porte aussi bien sur les prestations et les marchandises que sur leur prix, si elles ont été déjà revendues (loi 80.335 du 12 mai 1980).** L'application de cette clause ne saurait en aucun cas modifier les dispositions concernant le transfert des risques. Elle n'exclut en rien une action éventuelle en dommage et intérêt du vendeur, destinée à compenser le manque à gagner ou le préjudice qu'il aura subi, par la perte de marchandise (CD ou DVD notamment).

**7 - CONDITIONS ET DROITS DE REPRODUCTION :** Si des défauts techniques figurent sur le master fournie par le client, la responsabilité de CEVEN PROD ne peut être engagée quant à la qualité résultant de la reproduction. Jusqu'au paiement intégral des factures, CEVEN PROD est autorisée à conserver le master afin de le comparer avec les copies en cas de litige. **Le client doit s'assurer qu'il détient les droits de reproduction de l'œuvre à copier. S'il n'en est pas l'auteur, il prendra l'initiative de certifier par écrit sur le bon de commande qu'il a un accord des ayants droits ; de même il fournira toute autorisation émanant des organismes protégeant cette œuvre. Par ses démarches volontaires, il garantira au prestataire ignorant la situation juridique d'une œuvre peu connue, qu'un accord réel existe entre les parties concernées.** Dans tous les cas le client s'engage à couvrir tous les préjudices causés à CEVEN PROD en cas de contestation de quelque partie que ce soit à la suite de la réalisation d'une commande. CEVEN PROD se réserve le droit de ne pas reproduire des œuvres qu'elle jugerait de qualité technique insuffisante ou d'un fond contraire à la loi ou à l'éthique.

**8 - GARANTIE ET RÉCLAMATIONS :** Les réclamations doivent être adressées par écrit au vendeur dans les 15 jours suivant la réception des marchandises ou prestations dans le cas de non-conformité patente de la livraison par rapport à la commande ou au Bon à Tirer éventuellement établi.

**Seuls seront pris en compte les défauts de fabrication, et non ceux résultant de mauvaise manipulation ou d'incompatibilité de standard.** Dans tous les cas, au moins 90% de la quantité de la marchandise contestée doit rester intacte et identifiable. La garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits reconnus défectueux par le vendeur, dans les conditions où ils ont été vendus à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes. Une défectuosité portant sur une partie de la marchandise ne peut en motiver ni le refus total ni dégager le client de payer dans les délais l'ensemble de la livraison.

**9 - RÈGLEMENT DES LITIGES :** En cas de litige non réglé par voie arbitrale, **les Tribunaux du domicile du vendeur (30000 NÎMES) seront seuls compétents et statueront selon les présentes conditions générales de vente - loi du marché -** et selon les lois françaises. Conformément au droit commun, une réclamation du client sur tout ou partie d'une livraison, pour quelque cause que ce soit, n'autorise en aucun cas le client à se faire justice à lui-même et à retenir le paiement de toute facture du vendeur, qu'elle concerne ou non le litige.

**10 - DÉFAUT D'ENLÈVEMENT :** Lorsque, alors que le délai de livraison est échu, le client refuse de procéder à leur enlèvement ou à leur réception, **le vendeur pourra mettre en dépôt les marchandises ou les faire livrer aux frais du client** après mise en demeure de retraitement. En cas d'annulation ou de modification de commande par le client, dûment acceptée par le vendeur, les éventuels frais de retour sont supportés par le client seul, majorés des frais de gestion forfaitaires établis à 50 €.

**11 - LOCATION / PRESTATIONS :** En cas de désistement suite à un engagement ferme (devis signé "bon pour accord") la valeur de réservation (10%) est acquise par le vendeur. Le matériel loué est réputé pris et réceptionné en bon état (y compris les accessoires comme les lampes de projecteurs). Les dégradations ou mauvais usages, volontaires ou non, causant des dommages, grillant des circuits, de l'électronique ou des lampes, seront facturées. **Un dépôt de caution assorti des photocopies des pièces d'identité du porteur sont exigés au départ du matériel. La caution est restituée après encaissement des factures de location et de remise en état du matériel.** Le matériel reste propriété de CEVEN PROD quelle que soit la durée de location. **Le matériel loué est placé sous la responsabilité du client, y compris civile, il doit donc être assuré en conséquence.** Tout dommage causé aux appareils, ouvre le droit à CEVEN PROD d'utiliser la caution pour payer les factures de réparation, de remplacement d'accessoires perdus ou volés et toute somme restant due par le client, y compris la location.

CEVEN PROD - QUATRE JUIN DEUX MILLE SEPT.  
603 AV. Dr FLEMING - Z.I. ST. CÉSaire - 30900 NIMES.